

**ASFL
SVBL**

Organisation du monde du travail - Ortra

Règlement d'organisation pour les cours interentreprises

Logisticienne / Logisticien AFP / CFC



ASFL SVBL

Schweizerische Vereinigung für die Berufsbildung in der Logistik
Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Associazione Svizzera per la formazione professionale in logistica



© ASFL SVBL

Table des matières

1	But	3
2	Propriété	3
3	Organisation et conduite	3
3.1	Centres de formation	3
3.2	Prix des cours.....	3
3.2.1	Logisticiens AFP	3
3.2.2	Logisticiens CFC.....	4
3.3	Règlement interne.....	4
3.4	Heures de cours	4
3.5	Repas et nuit.....	5
3.5.1	Repas.....	5
3.5.2	Nuitée.....	5
3.6	Objets oubliés.....	5
3.7	Infrastructure	5
3.8	Contact et adresses	6
4	Contenu du cours et durée	6
4.1	Logisticiennes / Logisticiens AFP.....	6
4.2	Logisticiennes / Logisticiens CFC.....	7
4.3	CIE1 – Réception de marchandises	8
4.4	CIE2 – Transport de marchandises	8
4.5	CIE3 – Gestion des marchandises	8
4.6	CIE4 – Distribution de marchandises.....	9
4.7	CIE5F – Réception et livraison des envois.....	9
4.8	CIE5G – Gestion des stocks	9
4.9	CIE5H – Déplacement de véhicules dans l'exploitation ferroviaire	10
4.10	Matériel pédagogique et livre de travaux pratiques	10

5	Convocation.....	10
5.1	OdAOrg	10
5.1.1	Accès aux formateurs en entreprises	11
5.1.2	Accès aux apprentis	11
5.2	Equipement et matériel.....	11
5.3	Annulation.....	11
5.4	Retard	11
5.5	Absences	12
6	Evaluation	12
6.1	Note d'expérience	13
7	Procédure de qualification.....	13
7.1	Conditions d'acceptation aux procédures de qualification.....	13
7.1.1	Logisticiens AFP	13
7.1.2	Logisticiens CFC Orientation Distribution.....	13
7.1.3	Logisticiens CFC Orientation Stockage.....	13
7.1.4	Logisticiens CFC Orientation Transport	13
8	Répétition de l'examen de cariste.....	14
9	Cours de répétition.....	14
10	Droits et obligations.....	15
10.1	Apprentis.....	15
10.2	Les formatrices et formateurs en entreprises.....	15
11	Approbation et entrée en vigueur	15

1 But

Cette directive régleme l'organisation et le fonctionnement des cours interentreprises. Les cours interentreprises ont comme but de transmettre aux apprentis la pratique de base en fonction des objectifs des domaines de compétence, des compétences et des capacités de performance. Les apprentis doivent approfondir leur connaissance et les compétences dans le cadre de la pratique professionnelle au sein de l'entreprise de formation.

2 Propriété

Le porteur de la formation est l'Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique ASFL SVBL dont le siège central est à Ruppenswil.

3 Organisation et conduite

La responsabilité de l'organisation et la conduite des cours est faite par l'Ortra ASFL SVBL avec les partenaires «La Poste Suisse SA» et «Login formation professionnelle SA».

3.1 Centres de formation

Les cours interentreprises se déroulent aux endroits suivants:

Région	Lieu	CIE1		CIE2	CIE3	CIE4	CIE5 F	CIE5			CIE5H	
		a	b					G1A	G1B	G2		
Romandie	Marly	X	X	X	X		Selon l'offre de La Poste	X	X		Selon l'offre de Login	
	Chavornay			X		X				X		
Suisse alémanique	Bâlea	X		X		X						
	Berne	X		X				X	X	X		
	Gunzgen	X	X	X	X					X		
	Ruppenswil	X	X	X	X			X	X	X		
	Rümlang	X	X	X	X			X	X	X		
	Goldach	X	X	X	X	X		X		X		
Tessin	Lucerne			X				X				
	Giubiasco	X	X	X	X	X		X	X	X		
	Mezzovico			X								

3.2 Prix des cours (A partir du 11.01.2024, l'ASFL SVBL est assujettie à la TVA)

3.2.1 Logisticiens AFP (subventions déduites selon la liste de la CSFP)

Cours	Durée	Compétences opérationnelles	Membres	Non-membres
CIE1	4	Réception de marchandises	870.00*	1'080.00*
CIE2	4	Transborder les marchandises (formation de cariste)	870.00*	1'080.00*
CIE3	4	Gestion des marchandises	870.00*	1'080.00*
CIE4	2	Distribution de marchandises	420.00*	530.00*
Total CIE – Prix pour le domaine des compétences opérationnelles générales			3'030.00	3'770.00

*Inclus repas, support de cours et livre de travaux pratiques ; TVA exclue

3.2.2 Logisticiens CFC (subventions déduites selon la liste de la CSFP)

Cours	Durée	Compétences opérationnelles	Membres	Non-membres
CIE1	4	Réception de marchandises	870.00*	1'080.00*
CIE2	4	Transborder les marchandises (formation de cariste)	870.00*	1'080.00*
CIE3	4	Gestion des marchandises	870.00*	1'080.00*
CIE4	3	Distribution de marchandises	630.00*	795.00*
Total CIE – Prix pour le domaine des compétences opérationnelles générales			3'240.00	4'035.00

Cours	Durée	Compétences opérationnelles	Membres	Non-membres
CIE5F	5	Réception et livraison de marchandises	625.00**	870.00**
CIE5G1	3	Formations plateforme élévatrice et pont roulant	630.00*	795.00*
CIE5G2	2	Gestion de stock (orientation stockage)	420.00*	530.00*
CIE5H	5	Déplacement de véhicules dans le service ferroviaire	2'075.00**	2'760.00**

Total CIE – Prix inclus orientation Distribution	3'865.00	4'905.00
Total CIE – Prix inclus orientation Stockage	4'290.00	5'360.00
Total CIE – Prix inclus orientation Transport	5'315.00	6'795.00

*Inclus repas, support de cours et livre de travaux pratiques; TVA exclue

**Exclus repas, inclus support de cours ; TVA exclue

3.3 Règlement interne

Chaque centre de formation a une politique qui régit principalement les points suivants:

- Domaine d'application, ordre et diligence, comportement et décence, chaussures de sécurité, tel. portable, fumée, alcool et drogue, nourriture, déchets, vol, urgence et incendie.

Ces informations seront transmises à tous les apprentis le premier jour de cours.

3.4 Heures de cours

Les heures de cours sont basées selon les différents lieux de formation de l'ASFL SVBL, de La Poste Suisse SA et de Login formation professionnelle SA.

Une journée de formation dure 8 heures.

- Début du cours matin: dès 08.00 h.
- Fin du cours au plus tôt dès 16.00 h. (uniquement si le cours débute à 08.00 h.)
- Pause: minimum 15 minutes (matin & après-midi)
- Pause de midi: minimum 45 minutes

3.5 Repas et nuit

3.5.1 Repas

Pour les repas de midi durant les cours interentreprises qui sont inclus dans le prix des cours, un emplacement adapté est organisé par le partenaire de formation. Selon les possibilités, les demandes particulières des participants seront prises en considération.

Les bénéficiaires de cette offre n'auront pas droit au remboursement des frais.

3.5.2 Nuitée

Les divers centres de formations ont à disposition une liste des lieux d'hébergement. En cas de nécessité, vous pouvez télécharger ces propositions sur OdAOrg. Les coûts des nuitées sont à la charge des participants ou de leurs entreprises formatrices.

3.6 Objets oubliés

Les articles oubliés sont conservés durant une période de 3 mois après le cours. Si le propriétaire ne les demande pas, ils seront détruits. Pour le retour des articles oubliés, il sera facturé un montant de Fr. 25.- pour les frais engagés et frais de port.

3.7 Infrastructure

Les apprentis utilisent les infrastructures suivantes:

- Salles de travail et des salles de classe;
- Des engins de manutention, des ustensiles et appareils;
- Des vestiaires, locaux sanitaires, armoires;
- Locaux de pause.

Les apprentis sont responsables des infrastructures et assurent leur utilisation en toute sécurité en suivant les réglementations du centre de formation. Les vêtements personnels, des chaussures et des sacs à dos, qui ne sont pas utilisés pendant le cours sont à déposer dans les vestiaires spécialement prévus à cet effet. Les objets de valeur ou l'argent non protégés ne doivent pas être déposés dans le vestiaire. **La Direction de cours décline toute responsabilité en cas de vol.**

En cas de non-respect de ces dispositions, les mesures suivantes seront appliquées:

- | | |
|--------------------------------|---|
| ➤ Négligence et dégâts mineurs | • Avertissement oral et demande d'indemnité; |
| ➤ Négligence et dégâts majeurs | • Avertissement écrit, demande d'indemnité, suspension du cours et annonce au formateur en entreprise; |
| ➤ Vandalisme | • Suspension du cours, demande d'indemnité et annonce au formateur en entreprise;
• L'apprenti est exclu du cours et est contraint de se présenter au prochain cours. Le temps utilisé et les coûts seront facturés aux apprentis. |

3.8 Contact et adresses

ASFL SVBL Région Suisse orientale		
• AZL Goldach Blumenfeldstrasse 16, 9403 Goldach	058 258 36 30	goldach@svbl.ch
• AZL Rümlang Riedackerstrasse 1, 8153 Rümlang	058 258 36 00	ruemlang@svbl.ch
ASFL SVBL Région Suisse centrale		
• AZL Rapperswil Rigistrasse 2, 5102 Rapperswil	058 258 36 00	email@svbl.ch
• AZL Gunzgen Mittelgäustrasse 81, 4617 Gunzgen	058 258 36 70	gunzgen@svbl.ch
• AZL Basel Post-Passage 11, 4002 Basel	058 258 36 20	basel@svbl.ch
• AZL Bern Wölflistrasse 5, Kursgebäude 7, 3006 Bern	058 258 36 10	bern@svbl.ch
ASFL SVBL Région Tessin		
• CFL Giubiasco Via Ferriere 11, 6512 Giubiasco	058 258 36 60	ticino@asfl.ch
ASFL SVBL Région Romandie		
• CFL Marly Route de Fribourg 28, 1723 Marly	058 258 36 40	cfl@asfl.ch
• CFL Chavornay Rue de l'industrie 2, 1373 Chavornay	058 258 36 50	cfl@asfl.ch
Formation La Poste SA		
• Berufseinstieg Wankdorffallee 4, 3030 Bern	0848 858 000	postjob@post.ch
• Formation professionnelle venue du Général-Guisan, 1800 Vevey 1	0848 858 000	
login Formation professionnelle		
• login Berufsbildung AG Riggenbachstrasse 8, 4601 Olten	058 852 55 00	login.kurse@login.ch
• login formation professionnelle SA Avenue de la Gare 44, 1001 Lausanne	0848 822 844	region.romandie@login.org
• login formazione professionale SA Viale Officina 18, 6500 Bellinzona	058 852 56 64	Regione.ticino@clutterlogin.org

4 Contenu du cours et durée

Sur la base de l'Ordonnance de formation des logisticiennes / logisticiens AFP et CFC fixée dans la directive de mise en œuvre des cours interentreprises.

4.1 Logisticiennes / Logisticiens AFP

- Les cours interentreprises se composent de 14 jours de 8 heures;
- Les jours et le contenu sont répartis sur les 4 cours de la manière suivante:

Cours	Année	Domaine de compétences opérationnelles Compétences opérationnelles	Durée
CIE1	1	Réception de marchandises Le respect des exigences en matière de sécurité et de santé, des données et de protection de l'environnement.	4 jours
CIE2	1	Transport de marchandises (conduite des chariots de manutention) Le respect des exigences en matière de sécurité et de santé, des données et de protection de l'environnement.	4 jours
CIE3	1	Gestion des marchandises Distribution de marchandises Le respect des exigences en matière de sécurité et de santé, des données et de protection de l'environnement.	4 jours
CIE4	2	Distribution de marchandises Le respect des exigences en matière de sécurité et de santé, des données et de protection de l'environnement. Optimisation de la qualité, l'efficacité et l'efficacités des ressources.	2 jours

Dans le dernier semestre (4^{ème}) aucun cours interentreprises ne peut être organisé.

4.2 Logisticiennes / Logisticiens CFC


- Les cours interentreprises comportent 20 jours de 8 heures;
- Les jours et le contenu sont répartis sur les 5 cours de la manière suivante:

Cours	Année	Domaine de compétences opérationnelles Compétences opérationnelles	Durée
CIE1	1	Réception de marchandises Le respect des exigences en matière de sécurité et de santé, des données et de protection de l'environnement.	4 jours
CIE2	1	Transport de marchandises (conduite des chariots de manutention) Le respect des exigences en matière de sécurité et de santé, des données et de protection de l'environnement.	4 jours
CIE3	1	Gestion des marchandises Distribution de marchandises Le respect des exigences en matière de sécurité et de santé, des données et de protection de l'environnement.	4 jours
CIE4	2	Distribution de marchandises Le respect des exigences en matière de sécurité et de santé, des données et de protection de l'environnement. Optimisation de la qualité, l'efficacité et l'efficacités des ressources..	3 jours
CIE5F	1	Réception de distribution des envois Seulement orientation Distribution	5 jours
CIE5G	3	Gestion du stockage Seulement orientation Stockage	5 jours
CIE5H	2	Déplacement de véhicules dans l'exploitation ferroviaire Seulement orientation Transport	5 jours

Dans le dernier semestre (6^{ème}) aucun cours interentreprises ne peut être organisé.


4.3 CIE1 – Réception de marchandises

Orientation: Distribution, Stockage et Transport

Durée:	4 jours	
Contenu:	Commander, contrôler, décharger et manipuler des marchandises (formation chariot à timon cat. S2), formation de base en protection incendie et premiers secours	
Note d'expérience:	Oui	
Permis:	Oui Pour la formation, un examen théorique et pratique est organisé pour les chariots attelées à timon.	

4.4 CIE2 – Transport de marchandises

Orientation: Distribution, Stockage et Transport

Durée:	4 jours	
Contenu:	Formation à la conduite des chariots de manutention (chariots à contrepoids R1 et chariots à mât rétractable R2)	
Note d'expérience:	Non	
Permis:	Oui A la fin du cours, des examens théoriques et pratiques sont effectués. En cas de réussite, le certificat pour la conduite de chariot de manutention est délivré (Ce certificat est un prérequis obligatoire pour l'inscription aux PQ).	


4.5 CIE3 – Gestion des marchandises

Orientation: Distribution, Stockage et Transport

Durée:	4 jours	
Contenu:	Stockage de marchandises, sécurité des stocks, commissionnement de marchandises	
Note d'expérience:	Oui	


4.6 CIE4 – Distribution de marchandises

Orientation: Distribution, Stockage et Transport

Durée:	2 jours AFP 3 jours CFC	
Contenu:	Préparation pour la distribution de marchandises, chargement des marchandises, organisation des tournées (seulement CFC), expédier des marchandises, livrer des marchandises.	
Note d'expérience:	AFP: Non CFC: Oui	


4.7 CIE5F – Réception et livraison des envois

Orientation : Distribution

Durée:	5 jours	
Contenu:	Accepter, prise en charge des expéditions, trier les envois et les préparer à la distribution, conduire les véhicules de livraison, identifier les expéditions	
Note d'expérience:	Non	


4.8 CIE5G – Gestion des stocks

Orientation : Stockage

Durée:	5 jours	
Contenu:	Optimiser le stockage, gestion de l'inventaire, optimiser les systèmes de commissionnement, optimiser la zone de stockage en fonction de la structure du produit, formation de plateforme élévatrice, formation de pont roulant, formation EPI (harnais de sécurité et élingues)	
Note d'expérience:	Non	
Permis:	Oui Durant la formation sur les ponts roulants et plates-formes élévatoires, des examens théoriques et pratiques ont lieu et en cas de réussite, les données seront complétées sur le certificat de conduite ASFL SVBL.	

4.9 CIE5H – Déplacement de véhicules dans l'exploitation ferroviaire

Orientation : Transport

Durée:	5 jours	
Contenu:	Assurer une capacité opérationnelle, d'assurer la sécurité du travail dans le secteur ferroviaire, utiliser le matériel roulant, fournir la configuration des trains, détecter les défauts	
Note d'expérience:	Non	
Permis:	Certificat de formation Cat. Ai40	

4.10 Matériel pédagogique et livre de travaux pratiques

Le premier jour des cours interentreprises, le candidat reçoit le matériel pédagogique ainsi que le livre des travaux pratiques selon le cours suivi.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu du matériel pédagogique et des livres de travaux pratiques disponibles.

Cours interentreprises	Matériel pédagogique	Livres de travaux pratiques
CIE1a	Matériel pédagogique engins de manutentions Cat. S	Non
CIE1b	Matériel pédagogique CIE1	Oui
CIE2	Matériel pédagogique engins manutentions - Module de base Matériel pédagogique engins manutentions - Module complémentaire R1 Matériel pédagogique engins manutentions - Module complémentaire R2	Non
CIE3	Matériel pédagogique CIE3	Oui
CIE4	Matériel pédagogique CIE4	Oui
CIE5F	Matériel pédagogique CIE5F	Non
CIE5G1A	Matériel pédagogique pour l'utilisation de plateformes élévatrices	Non
CIE5G1B	Matériel pédagogique pour l'utilisation de ponts roulant	Non
CIE5G2	Matériel pédagogique CIE5G2	Oui
CIE5H	Matériel pédagogique CIE5H	Non

5 Convocation

En général, les convocations aux cours sont transmises uniquement par voie électronique. Les apprentis et les formateurs professionnels reçoivent toutes les informations par courrier postal pour l'accès à OdAOrg de l'ASFL SVBL. Les données sur les dates de cours ou autres informations sont disponibles électroniquement.

5.1 OdAOrg

OdAOrg est la nouvelle plateforme en ligne de ASFL SVBL. Les préparations de cours, les mises en œuvre et la clôture sont traitées avec ce nouveau système.

5.1.1 Accès aux formateurs en entreprises

Le formateur en entreprise obtient l'accès à OdAOrg pour consulter les informations et les activités suivantes:

- La liste des apprentis convoqués
- Dates effectives des cours interentreprises par apprenti
- Un aperçu de l'évaluation du CIE par apprenti
- Divers documents: „informations générales“, „instructions“, „nuitée“ et „plans de situation“
- Entrée de la note des preuves de compétences par semestre (AFP 1 - 3, CFC 1 - 5).

5.1.2 Accès aux apprentis

Les apprentis bénéficient de l'accès OdAOrg pour consulter les informations suivantes:

- Dates effectives des cours interentreprises
- L'évaluation des cours interentreprises
- Divers documents: „informations générales“, „instructions“, „nuitée“ et „plans de situation“

Les formateurs en entreprises et les apprentis seront informés par voie électronique E-Mail pour la convocation du prochain cours CIE.

Important:

- Les formateurs en entreprises et les apprentis doivent s'annoncer à OdAOrg pour vérifier les informations personnelle, les corriger ou les compléter si nécessaire.
- Il serait agréable qu'une photo personnelle et correcte soit enregistrée à l'endroit adéquat.

5.2 Equipement et matériel

L'équipement général ainsi que le matériel personnel selon l'invitation sur OdAOrg est à prendre avec soi:

- Dossier de formation
- Chaussures de sécurité
- Habits de travail (**pas de training ou de vêtement de sport**)
- Certificat de formation pour les engins de manutention (s'il est déjà en votre possession)
- Matériel pour écrire
- Calculatrice
- Gilet de sécurité ASFL SVBL (si vous l'avez déjà reçu)

5.3 Annulation

Les CIE sont planifiés à l'avance et les formateurs en entreprises ainsi que les apprentis sont informés. Si des absences devraient survenir lors du CIE, une nouvelle planification peut être prévue par notre secrétariat lors d'une prochaine session.

5.4 Retard

En cas de retard, l'apprenti doit immédiatement s'annoncer au secrétariat du centre de formation respectif et aux formateurs professionnels du cours. Cependant, l'apprenti doit être arrivé **au plus tard 90 minutes après le début du cours**, sinon il ne peut pas terminer la formation et sera invité ultérieurement.

Les facteurs justifiant les retards sont les suivants:

- Les retards ou les défaillances des transports publics

Dans ce cas, l'apprenti doit apporter une confirmation écrite du retard ou de la défaillance du transport public.

Tous les autres cas sont traités comme suit:

- | | |
|---|--|
| ➤ Premier retard dans les 2 leçons de 45 min. | • Avertissement verbal |
| ➤ Deuxième retard dans les 2 leçons de 45 min. | • Avertissement par écrit lors de l'arrivée et dans l'évaluation du cours |
| ➤ Troisième retard dans les 2 leçons de 45 min. | • Avertissement par écrit avec suspension du cours et information au formateur en entreprise. |
| | • Le cours est répété de manière partielle ou complète en tenant compte de l'absence et des points non suivis. Les frais sont supportés par les apprentis. |

5.5 Absences

Le motif de l'absence et le report du cours interentreprises est accepté pour les raisons suivantes:

- Maladie avec certificat médical ou accident
- Militaire ou service civil
- Décès dans la famille

Dans tous les cas, l'annonce doit être faite par l'apprenti au secrétariat du centre de formation respectif et aux formateurs en entreprises. Pour les absences de plus de 2 leçons de 45 minutes, on devrait prévoir un remplacement partiel du cours. Le report d'une partie du cours est possible dans le CIE1, 3 et 4. Dans les cours CIE2, 5F, 5G1, 5G2 et 5H aucun changement partiel n'est possible. La gestion des cours se réserve le droit d'évaluer la situation et de décider quelles sont les mesures à prendre (déplacement partiel ou total). Si l'absence est considérée comme injustifiée, la Direction des cours interentreprises informera l'apprenti qu'il sera convoqué pour un prochain cours. Les coûts et le temps seront facturés à l'apprenti (voir section 5.3 et 5.4).

6 Evaluation

Les apprentis seront évalués dans les cours interentreprises selon les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Une note d'expérience sera donnée qui génère une partie de la note d'expérience finale:

- CIE1b – Réception des marchandises
- CIE3 – Gestion des marchandises
- CIE4 – Distribution de marchandises (seulement CFC)

Les formateurs en entreprises et les apprentis peuvent consulter les notes après la fin du cours CIE dans le système OdAOrg.

Pour les CIE suivants, des évaluations sont également effectuées mais sans notes d'expérience:
- CIE1a, CIE2, CIE5 G1A, CIE5 G1B et CIE5 G2.

6.1 Note d'expérience

La note d'expérience est calculée de la manière suivante:

- 25% Cours interentreprises (Ø CIE1, CIE3 et CIE4 – les AFP seulement CIE1 et CIE3)
- 25% entreprises (Ø des 3, respectivement des 5 notes des preuves de compétences)
- 50% Ecole professionnelle (Ø des 4 respectivement 6 semestres de notes d'école)

7 Procédure de qualification

7.1 Conditions d'acceptation aux procédures de qualification

Pour chaque élève, il y a des conditions pour l'acceptation du processus de qualification. Les critères d'admission sont les suivants:

7.1.1 Logisticiens AFP

- Certificat de formation reconnu pour la conduite des engins de manutention selon les directives CFST 6518.

7.1.2 Logisticiens CFC Orientation Distribution

- Certificat de formation reconnu pour la conduite des engins de manutention selon les directives CFST 6518.
- Permis de conduire catégorie A1 ou B

7.1.3 Logisticiens CFC Orientation Stockage

- Certificat de formation reconnu pour la conduite des engins de manutention selon les directives CFST 6518.

7.1.4 Logisticiens CFC Orientation Transport

- Certificat de formation reconnu pour la conduite des engins de manutention selon les directives CFST 6518.
- Réussir le test théorique Ai40 de l'OFT (Office fédéral des transports)

Les cours nécessaires pour obtenir les certificats de conduite et les conditions d'admission sont effectuées durant la période de formation dans le cadre des cours interentreprises ou selon les spécifications et la planification de l'entreprise.

8 Répétition de l'examen de cariste

La formation pour la conduite des engins de manutention se déroule dans le cadre des CIE1 Réception des marchandises (formation de timon) et CIE2 - Transport de marchandises (contrepois R1 et mât rétractable R2).

Etant donné que l'obtention du certificat de conduite est une exigence d'admission aux examens finaux, l'ASFL SVBL propose un examen de rattrapage en cas d'échec d'un premier examen.

Les examens de rattrapages sont organisés comme suit :

- Rattrapage Cours 2.17 Pratique / 2.19 Théorie; les deux cours sont gratuits
- Rattrapage Cours 2.07 Pratique avec entraînement; ce cours est payant. Les prix actuels peuvent être consultés sur www.asfl.ch.
- Rattrapage Cours 2.09 Théorie avec entraînement; ce cours est payant. Les prix actuels peuvent être consultés sur www.asfl.ch.
- La proposition de rattrapage se fait automatiquement par l'administration de l'ASFL SVBL. Toute question ou modification doivent également être réglées avec l'administration

La convocation pour la répétition de l'examen est expédiée par le secrétariat de l'ASFL SVBL. L'administration reste volontiers à disposition pour toutes questions à régler.

9 Cours de répétition

L'Ortra offre aux apprentis la possibilité de se préparer aux procédures de qualification au moyen de cours de répétition.

La participation à ces cours de répétition n'est **pas obligatoire**, mais elle est vivement recommandée. La mise en œuvre de ces cours a généralement lieu durant le premier trimestre de l'année (entre janvier et mars) dans les divers centres de formation.

Dans des cas exceptionnels et pour suffisamment de participants, des dates spéciales peuvent être organisées hors des données publiées.

En plus, des informations peuvent être obtenues sur www.asfl.ch ou auprès du secrétariat de cours de l'ASFL SVBL.

10 Droits et obligations

10.1 Apprentis

- La participation aux CIE est obligatoire (Loi de la formation professionnelle LFP Pr Art.23 al. 3);
- Les apprentis doivent faire tous les efforts pour que les objectifs de formation soient atteints (Code des obligations CO Art. 345);
- Suivre les indications et exécuter les travaux consciencieusement;
- Avoir un comportement cohérent avec l'activité professionnelle durant les cours interentreprises;
- Respecter les règles de sécurité, le formateur et les autres apprentis;
- Utilisez un niveau de langage approprié;
- Durant les cours et les pauses, ils sont soumis à l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées, un respect strict de l'interdiction de fumer dans les zones intérieures du centre de formation.
- Le non-respect des dispositions ci-dessus peut entraîner la suspension du cours ainsi qu'une information au formateur en entreprise.

10.2 Les formatrices et formateurs en entreprises

- S'assurent que leurs apprentis suivent des cours interentreprises selon la planification (données sur OdAOrg);
- Ont la possibilité de prendre un rendez-vous afin de visiter les apprentis durant le cours CIE.

11 Approbation et entrée en vigueur

Le présent règlement d'organisation entre en vigueur le 1er août 2016

Rapperswil, 1er août 2016

Schweizerische Vereinigung für die Berufsbildung in der Logistik
Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique
Associazione Svizzera per la formazione professionale in logistica

Président ASFL SVBL



Dr. Beat M. Duerler

Président de la Commission D&Q



Jacques Kurzo

Rapperswil

AZL Rapperswil
Rigistrasse 2 | CH-5102 Rapperswil
T +41 (0)58 258 36 00 | F +41 (0)58 258 36 01
email@svbl.ch

Basel

AZL Basel
Post-Passage 11 | CH-4002 Basel
T +41 (0)58 258 36 20 | F +41 (0)58 258 36 21
basel@svbl.ch

Bern

AZL Bern
Wöflistrasse 5 | CH-3006 Bern
T +41 (0)58 258 36 10 | F +41 (0)58 258 36 01
bern@svbl.ch

Goldach

AZL Goldach
Blumenfeldstrasse 16 | CH-9402 Goldach
T +41 (0)58 258 36 30 | F +41 (0)58 258 36 31
goldach@svbl.ch

Gunzgen

AZL Gunzgen
Mittelgäustrasse 81 | CH-4671 Gunzgen
T +41 (0)58 258 36 70 | F +41 (0)58 258 36 71
gunzgen@svbl.ch

Rümlang

AZL Rümlang
Riedackerstrasse 1 | CH-8153 Rümlang
T +41 (0)58 258 36 80 | F +41 (0)58 258 36 81
ruemlang@svbl.ch

Luzern

AZL Luzern Verkehrshaus der Schweiz
Lidostrasse 5 | CH-6006 Luzern
T +41 (0)58 258 36 00 | F +41 (0)58 258 36 01
email@svbl.ch

Marly

CFL Marly
Route de Fribourg 28 | CH-1723 Marly
T +41 (0)58 258 36 40 | F +41 (0) 58 258 36 41
cfl@asfl.ch

Chavornay

CFL Chavornay
Route de l'industrie 2 | CH-1373 Chavornay
T +41 (0)58 258 36 50 | F +41 (0) 58 258 36 51
cfl@asfl.ch

Giubiasco

CFL Giubiasco
Via Ferriere 11 | CH-6512 Giubiasco
T +41 (0)58 258 36 60 | F +41 (0)58 258 36 61
ticino@asfl.ch

Mezzovico

CFL Mezzovico
Via Cnatonale 46 | CH-6805 Mezzovico
T +41 (0)58 258 36 60 | F +41 (0)58 258 36 61
ticino@asfl.ch